

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Avis du Conseil
Municipal sur la demande
d'autorisation des
travaux d'aménagement
sur le réseau du syndicat
intercommunal pour
l'assainissement de la
région de Saint-Germain-
en-Laye (SIARSGL).**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2017
par voie d'affichage
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix sept, le 29 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET*, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE*, Monsieur HAÏAT, Monsieur COUTANT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur ROUXEL

*Madame AGUINET (présente à compter du dossier 17 D 09)

*Madame ANDRE (présente à compter du compte-rendu des actes administratifs)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur PERICARD
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame AGUINET à Madame LIBESKIND
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES
Madame SILLY à Madame ADAM

Etaient absentes :

Madame CERIGHELLI
Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170629-17-D-19-DE
Date de télétransmission : 30/06/2017
Date de réception préfecture : 30/06/2017

N° DE DOSSIER : 17 D 19

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE RESEAU DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (S.I.A.R.S.G.L.)

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) qui regroupe neuf communes dont Saint-Germain-en-Laye a réalisé un schéma directeur d'assainissement avec pour objectif la mise en conformité du système de collecte d'assainissement au regard du nouvel arrêté interministériel du 21 juillet 2015, dans le cadre de la protection du milieu naturel et de la population.

Un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été déposé en Préfecture et soumis à enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale.

Par arrêté préfectoral n°17-014 du 16 février 2017, Monsieur le Préfet des Yvelines a prescrit l'ouverture d'une enquête publique au titre des articles 1.214-1 et suivants du Code de l'Environnement, relative à la demande déposée au guichet unique de l'eau le 28 août 2016, par laquelle le S.I.A.R.S.G.L. sollicite l'autorisation de réaliser des travaux d'aménagement de son réseau d'assainissement dans le cadre de la loi sur l'eau.

Le programme des travaux préconisé porte sur divers ouvrages du territoire : déversoirs d'orage (rehausse de lame, déplacement d'ouvrages), création de bassins de stockage, reprise de refoulement et renforcement de collecteurs. Les principaux travaux qui seront réalisés sur la Commune de Saint-Germain-en Laye seront l'étanchéification du bassin Saint-Léger et la création du bassin de rétention de Feuillancourt (6 300 m³).

La durée prévisionnelle globale des aménagements est de 14 ans pour une enveloppe globale estimée à 26 millions d'euros.

Un dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre ont été déposés dans les mairies concernées pendant 33 jours consécutifs, du lundi 13 mars 2017 au vendredi 14 avril 2017 inclus, afin que les habitants et toute personne intéressée puissent en prendre connaissance et consigner des observations.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 16 février 2017 prévoit que le Conseil Municipal de chaque commune où un dossier a été déposé est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation de travaux d'aménagement sur le réseau du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

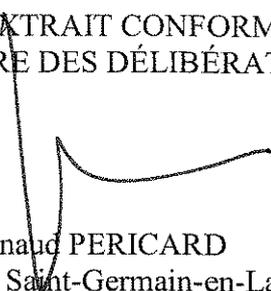
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation de travaux d'aménagement sur le réseau du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye